

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2007

COMPTE RENDU

Approuvé le

L'an deux mille sept, le vingt huit novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Etaient présents (21): Mme DELPORTE, M. SEUILLOT, Mme BELMIN, M. NIVERT, MM. MAUBERT, MONPERT, LEFEVRE, Mme CHAVY, MM. PROUTS, TACCON, ALLEMANY, MALVOISIN, DELASSALE, Mmes LEQUELLENEC, HIRSCH-ROBINSON, DEKKER, PRUZINA, BARTHOT, MM. TRUFFET, BONY et Mme BLAIS-PERRIN

Procurations (3): M. DECHERY à M. BONY
Mme GRIZARD à M. MONPERT
Mme DUCHENNE à Mme BELMIN

Absents (4) : MM. LECLERC, LEBEGUE, MME LACROIX-COQUILLAUD, M. LUDWIG

En exercice : 28
Présents : 21
Votants : 24

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

Monsieur SEUILLOT est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 octobre 2007

Madame le Maire explique que les élus ont reçu par erreur le compte rendu du mois de juillet au lieu de celui du mois d'octobre, mais que néanmoins celui-ci était consultable en mairie et sur le site Internet de la Ville.

Monsieur DELASSALE précise qu'il était présent au Conseil Municipal d'Octobre et que son nom a été oublié.

Madame BARTHOT fait remarquer que le titre du point 2, « Reprise des concessions perpétuelles abandonnées par la commune » est peu clair et peut prêter à confusion. Il eut mieux valu écrire : « Reprise par la commune des concessions perpétuelles abandonnées ».

Le compte-rendu est approuvé.

Contre : 1 voix (Mme BARTHOT)

Abstention : 0 voix

Pour : 23 voix

1/ AVIS DE LA VILLE DE BOIS LE ROI SUR LE SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION ILE DE FRANCE (SDRIF)

Madame le Maire explique que l'enquête publique pour l'approbation du SDRIF par la région a donné lieu à une synthèse très bien documentée. Les informations étaient de qualité dans les documents fournis.

Concernant le rapport environnemental, Madame le Maire souligne que la volonté et la nécessité de préserver les espaces naturels et leur continuité sont clairement affichées. Bien sûr, la Forêt de Fontainebleau est prise en compte et participe à la continuité des espaces naturels. Par ailleurs, le cadre de vie de Bois le Roi est bien protégé et les élus de la commune approuvent le rapport environnemental.

Sur le rapport du SDRIF lui-même, Madame le Maire note que le CESR rappelle la nécessité d'assortir les processus d'urbanisation à une proximité et densité suffisante des réseaux et moyens de transport. Il s'agit ainsi d'éviter la saturation et les déplacements excessifs en créant des activités économiques et des services de proximité.

Du fait de son environnement, insérée entre Seine et Forêt, au sein du canton de Fontainebleau, la commune de Bois le Roi reste tenue à l'écart des axes routiers et aussi des projets d'extension des transports en commun. Quels axes routiers et quels transports en commun pour faire venir des entreprises ? Quels moyens de transport pour permettre aux habitants d'aller travailler ?

Vu les cartes (notamment pages 40 et 102 du dossier de consultation), il apparaît que le secteur de Fontainebleau est absent des projets de développement de l'emploi ; il n'est pas prévu de faire de ce secteur un territoire moteur de développement économique.

Les emplois resteront encore longtemps insuffisants pour répondre aux aspirations d'emplois de proximité des habitants de Bois le Roi. Les habitants de la commune et des communes voisines devront continuer à faire 2 h, voire 4 h, de transport quotidien pour aller travailler.

Malgré le déséquilibre habitants/transports/emplois, le rapport prévoit une densification des constructions, notamment au profit de logements sociaux (cartes pages 46 et 50). Comment concilier ce déséquilibre et l'augmentation de logements ? Comment concilier la densité de l'habitat et la préservation de l'environnement naturel ? La capacité d'accueil de la commune est indissociablement liée à la présence de transport en commun de qualité et performants.

La commune de Bois le Roi a su concilier son rôle social et la préservation de l'environnement. Ainsi, il existe plusieurs établissements médico-sociaux, une structure d'accueil du 115 et la Base Régionale de Loisirs, qui occupe 10% du territoire, accueille des milliers de franciliens habitant dans des « banlieues sensibles ».

Le souhait de Bois le Roi est de continuer à concilier son rôle social et la préservation de l'environnement naturel, en sachant que ce choix est difficilement conciliable avec la densification des réseaux et des constructions de logements.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette motion.

Monsieur BONY fait, sur le SDRIF, la déclaration suivante :

« Une enquête publique est aujourd'hui en cours pour déterminer l'avenir de la Région Ile-de-France et de ses habitants.

De quoi est-il question ? Du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, connu sous l'abréviation SDRIF. Approuvé en février 2007 par la majorité de gauche au Conseil régional sous la présidence de Jean-Paul HUCHON, ce document organise l'aménagement de notre Région pour les 30 prochaines années.

Le SDRIF va nous permettre de lutter contre les inégalités sociales et territoriales en mettant en avant quatre grandes priorités pour les Franciliens.

- Plus de transports, par la création de nouvelles lignes de train, de RER, de bus, en particulier pour favoriser les liaisons de banlieue à banlieue.

- Plus de logements, pour faire face à l'explosion du prix des appartements et des loyers, en construisant davantage de logements sociaux, répartis sur l'ensemble du territoire francilien.

- Plus d'espaces verts, pour améliorer le cadre de vie de tous, lutter contre la pollution et préserver la biodiversité dans notre région.

- Plus d'emplois, pour lutter contre le chômage, en facilitant notamment l'installation des entreprises dans toute l'Ile-de-France, et plus seulement dans quelques zones dynamiques.

La Droite au pouvoir, depuis l'Elysée et Matignon, refuse d'approuver ce Schéma Directeur sous prétexte qu'il nuirait à la vitalité économique de l'Ile-de-France. Ce faisant, elle trompe une nouvelle fois nos concitoyens. En réalité elle ne souhaite que perpétuer la situation existant en Ile-de-France, pour préserver l'emprise des zones riches et privilégiées qu'elle contrôle politiquement.

C'est en effet la droite qui refuse de construire davantage de logements sociaux, particulièrement à l'Ouest de l'Ile-de-France ; c'est la droite qui bloque le développement des territoires fragilisés, notamment à l'Est, en voulant maintenir à tout prix la domination de quelques pôles comme la Défense, si chers à Nicolas SARKOZY et ses amis ; c'est la droite qui refuse de débloquer les crédits nécessaires à l'amélioration de l'offre de transports en commun.

Ces attaques n'ont qu'un seul but, mener une opération politicienne à l'approche des élections municipales. »

Madame le Maire reconnaît l'intérêt de la déclaration de Monsieur BONY qui sera transmise à l'enquêteur public. Elle explique que la proposition de motion est plus spécifiquement focalisée sur Bois le Roi et son environnement immédiat. Elle précise que le volet environnement du SDRIF est clair et particulièrement satisfaisant pour la commune. En effet, le SDRIF propose de maintenir la ceinture verte autour de Paris, et à ce titre, Bois le Roi est concerné.

Madame le Maire souligne néanmoins le déséquilibre entre transports, emplois et logements. Une densification des logements dans le secteur de Bois le Roi est problématique si elle n'est pas accompagnée de création d'emplois et d'une amélioration de l'offre de transports, et donc des choix s'imposent car densification/emplois/transports sont difficilement conciliables en gardant l'environnement intact.

Madame BLAIS-PERRIN déclare qu'elle est gênée par cette motion car certes elle exprime un déséquilibre mais que celui-ci est voulu par l'actuelle municipalité. Celle-ci, sous prétexte de protéger l'environnement, cherche à restreindre les constructions de logements, et surtout de logements sociaux. Elle se dit d'accord avec Madame le Maire sur la nécessité de protéger l'environnement, mais cela ne doit pas être au détriment de nouveaux logements. Cela ne doit pas pénaliser les jeunes et les personnes en difficulté dans leur installation à Bois le Roi. Elle n'est pas d'accord avec Madame le Maire lorsqu'elle affirme que Bois le Roi a une vocation sociale. Il n'y a que 19 logements sociaux à Bois le Roi. Cela n'est pas suffisant et contribue à une grosse pression foncière qui éloigne les gens de leur lieu de travail. Madame BLAIS-PERRIN demande si la majorité actuelle veut que Bois le Roi reste un village sympathique mais isolé, ou bien, si elle veut mener une politique pour faciliter l'installation des gens sur la commune, les inviter à y venir plus nombreux.

Madame BLAIS-PERRIN ajoute que la logique de la majorité actuelle est de préserver Bois le Roi tel qu'il est actuellement, ce qui favorise les maisons de haut standing, alors qu'il y a un besoin d'équilibre sur le village. C'est cet équilibre que propose le SDRIF. Or la volonté actuelle est de ne préserver que l'environnement au détriment des logements, des transports et des emplois.

Madame le Maire répond qu'il n'est pas possible de densifier l'habitat tant que l'emploi et les transports ne suivent pas.

Madame BLAIS-PERRIN dit qu'il faut trouver une solution pour tout faire cohabiter. Le besoin est de trouver des emplois.

Madame le Maire prend note des remarques de Madame BLAIS-PERRIN.

Madame BLAIS-PERRIN demande à Madame le Maire de s'exprimer par rapport à ces problèmes au lieu d'en prendre note. Elle demande qu'un débat de fond ait lieu sur ces questions. Pour elle, la motion proposée ne représente pas vraiment l'opinion des habitants de la commune.

Monsieur TRUFFET a le sentiment que les habitants de Bois le Roi souhaitent préserver leur environnement. Il demande ce que représenterait 20% de logements sociaux à l'échelle de la commune ?

Madame le Maire lui répond que cela représenterait environ 400 logements. Elle ajoute que la différence avec l'existant est importante et qu'il convient d'essayer de la réduire. Pour cela il existe plusieurs solutions. La première est de préciser la définition des logements sociaux car il existe sur la commune des « logements sociaux » méconnus parce qu'ils ne répondent pas à la définition du législateur. Ainsi les locations privées à loyers modérés, les logements de la commune dont les loyers sont à hauteur des loyers HLM ne sont pas reconnus comme « logements sociaux », mais ils ont une véritable « vocation sociale ». Par ailleurs, la Ville conditionne dorénavant la création d'ensembles de logements à la création de 10% de logements sociaux.

Madame BARTHOT demande à Madame le Maire ce qu'elle appelle le rôle social de Bois le Roi.

Madame le Maire lui explique que Bois le Roi accueille sur son territoire des établissements médico-sociaux, une structure d'accueil de 40 lits qui répond aux appels du 115 qui reçoit plus de 250 jeunes par hiver, la Base Régionale de loisirs et de plein air qui est définie par son rôle social d'accueil des personnes vivant dans des banlieues moins favorisées que nous le sommes.

Monsieur MONPERT ajoute que ce qui le gêne dans le SDRIF tel qu'il est proposé est l'absence de projet de développement sur le secteur de Fontainebleau. Cela est problématique pour les habitants de Bois le Roi. Monsieur MONPERT est d'accord avec le principe de logements sociaux sur la commune, mais si leurs habitants doivent supporter plusieurs heures de trajet quotidien pour aller travailler cela n'est pas satisfaisant. Il serait plus utile de développer des emplois sur notre secteur en premier. Cela éviterait de mettre la charrue avant les bœufs. C'est le sens de la motion proposée par Madame le Maire.

Le Conseil Municipal, adopte la motion qui lui est soumise.

Contre : 3 voix (Mme BLAIS-PERRIN, MM. BONY, DECHERY)

Abstention : 0 voix

Pour : 21 voix

2/ DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE POUR UN SEJOUR SKI DU CENTRE DE LOISIRS A SAUZE DANS LES ALPES

Ce séjour est organisé du samedi 23 février au dimanche 2 mars 2008 dans la station de ski de Sauze dans les Alpes de Haute Provence. Il s'agit d'une petite station de ski près de Barcelonnette.

26 enfants de classe de CM1 à la 5ème et 4 accompagnateurs participeront à ce séjour en pension complète dans un chalet.

Le voyage se fera en car puis en train et de nouveau en car.

Le séjour prévoit 6 matinées de ski encadrées par des moniteurs de l'ESF et diverses activités pédagogiques tournées vers la découverte de la montagne les après-midis et les soirs.

Le coût total de ce séjour est de 16 464,96 € soit 633,30 € par enfant.

Madame le Maire propose de retenir les tarifs suivants avec des chiffres arrondis (Selon revenus imposables du couple, au vu de la feuille d'imposition)

Revenus mensuels	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
Jusqu'à 1 100 €	204 €	173 €	133 €
De 1 101 € à 1 800 €	327 €	278 €	212 €
1 801 € et +	429 €	347 €	265 €

Cette somme due par les familles sera à régler auprès de la perception d'Avon à réception de son avis.

Ainsi la participation des familles est estimée à 9 460 €.

La différence, soit 7 004,96 € sera prise en charge par la commune et subventionnée à 50 % par la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Monsieur BONY demande comment s'effectue la sélection des enfants.

Madame le Maire lui répond qu'il n'y a pas de sélection. Ce séjour s'adresse aux enfants qui fréquentent le centre de loisirs et dont les parents travaillent.

Monsieur BONY demande ce qui se passe en cas d'accident sur les pistes par exemple. L'ensemble des soins à donner seront-ils pris en charge par la commune ou son assurance.

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'un forfait tout compris et que les enfants sont assurés dans ce cadre.

Madame BARTHOT dit que c'est un séjour très cher.

Monsieur ALLEMANY souligne que pour un foyer dont le revenu est juste supérieur à 1 800 €/mois, la somme de 429 € est très importante et peut être dissuasive.

Madame le Maire explique qu'il n'y a pas de sélection par l'argent et que d'autres aides sont possibles, par certaines entreprises, et par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Madame BARTHOT demande qu'un bilan de ce voyage soit fait a posteriori.

Madame le Maire dit que cela serait fait mais par la prochaine équipe municipale. Monsieur MAUBERT précise que Madame GRIZARD expose régulièrement les bilans de ces séjours en commission scolaire.

Madame BLAIS-PERRIN dit que pour bénéficier d'aides de son employeur, il faut travailler dans une entreprise de taille importante, ce qui n'est pas le cas de tout le monde. Elle demande que la grille établissant les montants des participations des familles soit retravaillée à l'avenir.

Madame le Maire se dit favorable à une telle révision qu'il faudra certainement étendre à l'ensemble des prestations que propose la ville à ses habitants. C'est ce travail qui a été fait pour la restauration scolaire et qui sera étendu notamment au CLSH

Monsieur TRUFFET demande si la participation de la CAF est plafonnée.

Madame le Maire lui répond que la subvention est effectivement plafonnée dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse.

Monsieur ALEMANY demande si l'on peut connaître les personnes intéressées par ce séjour mais qui ne se sont pas portées candidates à cause de son montant.

Madame le Maire lui répond qu'il est difficile de le savoir, mais que via le CCAS et/ou via les animateurs du Centre de Loisirs qui connaissent bien les familles il ne semble pas qu'il y ait des enfants « intéressés » qui ne seraient pas candidats du fait du montant du séjour.

Monsieur MALVOISIN demande qu'une réflexion soit menée pour permettre à tous les enfants de bénéficier de ce type de séjour.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de voter ce tarif du séjour ainsi que la participation financière de la commune, et de l'autoriser à déposer les demandes de subvention.

Le Conseil Municipal **à l'unanimité** approuve les tarifs du séjour et autorise Madame le Maire à déposer les demandes de subvention adéquates.

3/ CREATION DE 3 EMPLOIS D'ADJOINTS D'ANIMATION SAISONNIERS POUR LES PETITES VACANCES

Madame le Maire explique qu'afin de permettre le remplacement des agents du CLSH pendant les petites vacances scolaires et de faire face à l'afflux d'inscriptions au Centre de Loisirs, il est nécessaire de prévoir la création de 3 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe saisonniers pour les vacances de la Toussaint, de Noël, de Février et de Pâques.

Ces postes seront à disposition lors des petites vacances scolaires, soit 2 mois par an, mais ne seront pourvus que si le besoin s'en fait sentir.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir créer 3 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe non titulaires nécessaires au bon fonctionnement des services

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise la création de 3 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe non titulaires pour les périodes des petites vacances scolaires.

4/ INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER MUNICIPAL

Madame le Maire expose au Conseil que par délibération du 13 décembre 2000, Le Conseil Municipal avait voté le principe du versement au Trésorier Municipal d'une indemnité de conseil au taux maximum.

Cette indemnité est calculée en fonction de la moyenne des dépenses réelles des 3 derniers exercices, selon un barème dégressif fixé par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire le principe de cette indemnité pour l'année 2007 pour un montant de 900.95€ brut, soit 856.75€ net.

Madame BARTHOT demande le nombre de collectivité pour lesquelles le trésorier travaille.

Madame le Maire lui répond qu'il travaille pour environ 8 collectivités.

Madame BARTHOT dit qu'il est scandaleux de payer cette indemnité alors qu'il ne fait que son travail.

Madame BLAIS-PERRIN souligne que cette indemnité est toutefois bien moins chère que ce que coûterait un expert-comptable.

Le conseil municipal, décide d'attribuer une indemnité de 900,65 € brut au trésorier municipal.

Contre : 1 voix (Mme BARTHOT)

Abstention : 1 voix (M.LEFEVRE)

Pour : 22 voix

5/ DECISION MODIFICATIVE N° 4 - BUDGET COMMUNAL

Monsieur LEFEVRE explique qu'il y a nécessité d'effectuer des ajustements budgétaires, pour pourvoir à l'achat d'un logiciel d'urbanisme et le remplacement imprévu du serveur informatique de la mairie. Ainsi il soumet au Conseil Municipal les propositions suivantes :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

Art. 205 - Logiciels

Acquisition de nouveaux logiciels pour le Service Urbanisme
Régularisation des crédits par rapport au budgétisé 6 900 €

Art. 2183 - Matériel informatique

Remplacement du serveur de la Mairie
Régularisation des crédits par rapport au budgétisé 1 600 €

Ces régularisations interviendront par virement de crédits de l'article 2182 - Matériel de transport
à l'article 205 - Logiciels pour un montant de 6 900 €
à l'article 2183 - Matériel informatique pour un montant de 1 600 €

D'où le tableau ci-dessous :

DESIGNATION	Pour mémoire BP+DM	RECETTES	DM n° 4		TOTAL BP + DM
			DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
Art. 2182 - Matériel de transport	35 750,00		-8 500,00		27 250,00
Art. 205 - Logiciel	4 916,50		6 900,00		11 816,50
Art. 2183 - Matériel informatique	12 725,12		1 600,00		14325,12
TOTAL			0,00		

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°4 au budget de la Commune.

Le Conseil Municipal, approuve cette décision modificative du budget communal.

Contre : 0

Abstention : 2 (Mmes BARTHOT, TRUFFET)

Pour : 22

6/ APPROBATION DE L'AVANT PROJET DETAILLE (APD) DE L'ESPACE CULTUREL

Madame le maire informe le Conseil que le cabinet d'architectes AWP, maître d'œuvre de l'Espace Culturel, a rendu l'Avant Projet Détaillé (APD) de ce projet. Cette phase est le préalable au lancement du marché de travaux.

Le projet, adopté à l'unanimité lors du Conseil du 14 décembre 2005, est conforme à ce qui a été présenté au Conseil Municipal du 14 mars 2007 et à la réunion publique du 15 septembre 2007.

Le bâtiment, d'une surface hors œuvre nette de 1 557,95 m² sur deux étages accueillera la bibliothèque, les salles de musique de théâtre et d'arts plastiques, ainsi qu'une salle de spectacle et d'exposition pouvant accueillir 150 personnes.

Le projet est conçu en prenant en compte la RT 2005 et les cibles de Haute Qualité Environnementale (HQE).

L'estimation du projet à ce stade s'élève à 2 303 498,53 € HT soit 2 754 984,24 € TTC.

La commune est aidée dans le financement de cette réalisation par

- l'Etat (DRAC) à hauteur de 450 000 €,
- la Région à hauteur de 536 800 € ,
- le Département à hauteur de 96 558 €

Une demande auprès de M.Julia député est en attente de réponse.

En l'état actuel du dossier, ce projet représente donc une charge restante de 1 220 140 € HT pour la commune, sachant que le FCTVA permettra un retour de 0,85 de la TVA.

Madame le Maire précise enfin qu'il y a encore des points à approfondir sur les questions énergétiques et que cela sera fait à la phase PRO.

Monsieur BONY demande si les évolutions énergétiques resteront dans l'enveloppe actuelle.

Madame le Maire explique que le projet tel que défini actuellement, avec le coût précisé dans l'APD propose déjà de bonnes performances énergétiques. Les pré-études ont montré qu'une installation en géothermie n'était pas réaliste, mais d'autres solutions sont peut-être possibles et encore à étudier dans l'enveloppe ou en bénéficiant de subventions complémentaires.

Monsieur TACCON avance que les pompes à chaleur pourront être une solution. Des expériences ont été menées par des particuliers sur la commune. Il faut étudier dans quelles mesures cela peut être transposé sur un bâtiment public.

Monsieur TRUFFET dit qu'il n'est pas raisonnable de valider un APD alors que l'aspect énergétique n'a pas été validé préalablement.

Madame le Maire dit que c'est la phase PRO qui permettra de savoir si des améliorations peuvent encore être apportées, et si des améliorations sont apportées, elles le seront à budget constant.

Monsieur LEFEVRE ajoute que le projet a été arrêté sur les autres aspects qu'énergétique et que les solutions en la matière sont de toute façon déjà très performantes.

Monsieur TRUFFET dit que les solutions aboutissant à des économies d'énergie sont souvent très coûteuses et ne peuvent s'amortir que sur des périodes longues, excédant parfois dix ans. Dans ces conditions, il demande s'il n'est pas préférable d'attendre les évolutions technologiques en la matière.

Monsieur ALEMANY lui répond que c'est maintenant que l'on a besoin de cette bibliothèque et que de toutes les manières il y aura toujours des avancées technologiques à attendre.

Monsieur MONPERT dit qu'effectivement à un moment il faudra arbitrer entre le coût économique et le coût écologique.

Madame BLAIS-PERRIN veut savoir combien de personnes travailleront dans cette structure.

Madame le Maire lui répond qu'actuellement il n'y a pas de décision arrêtée à ce sujet mais que le projet a été pensé pour rester à effectif équivalent. Il y aura sans doute des rapprochements à effectuer avec les communes voisines pour faire vivre cet équipement.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir valider l'APD du Centre Culturel et autoriser le cabinet AWP à poursuivre les études pour lancer le marché de travaux début 2008.

Le Conseil Municipal valide l'Avant Projet Définitif.

Contre : 2 (Mme BARTHOT, M. TRUFFET)

Abstention : 0

Pour : 22

7/DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AU TITRE DU PLAN DE DEPLACEMENTS AUTOUR DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES (PDES)

Madame le maire informe le Conseil que le Conseil Régional et l'ADEME encouragent les collectivités territoriales à développer les actions en faveur du développement durable en particulier celles qui sont tournées vers les modes de déplacements alternatifs à l'automobile et la sécurisation des élèves aux abords des écoles.

La commune s'inscrit dans cette démarche, intervient déjà dans les écoles pour faire de la prévention routière (police municipale), encourage la circulation douce par l'entretien des chemins ruraux et la création du « 1000 Pattes » et participe à la semaine du développement durable et de l'écomobilité scolaire.

Dans le but de faciliter les déplacements doux à l'abord des établissements scolaires, la ville a décidé de procéder en 2008 aux aménagements suivants :

- Mise en sécurité du cheminement piéton sous le pont SNCF des Petits Prés : 4000 € HT
- Passage piéton surélevé au carrefour avenue Foch/rue de Verdun/rue Coquement : 48000 € HT
- Passage piéton surélevé au carrefour avenue Foch/ Chapelle : 60 000 € HT
- Mise en place d'un contresens cycliste rues Verdun et Coquement : 8 000 € HT
- Aménagement et mise en sécurité des parkings écoles ; détourner le stationnement sur les trottoirs vers des parkings aménagés : 80 000 € HT
- Traçage des nouvelles lignes écomobilité « 1000 Pattes » : 5 000 € HT
- Sécurisation du cheminement piéton rue du Clos de la Cure : 40 000 € HT
- Aménagement rue de la Chapelle et cheminement piéton le long de l'école maternelle : 80 000 € HT.

- Traçage et mise en sécurité de chemins piétons : 5 000 € HT.

Ces travaux vont être entrepris en 2008 par la ville et peuvent être subventionnés à hauteur de 50% de la dépense par la Région.

En outre, il est prévu des dépenses de 2 502 € HT pour la sensibilisation et les actions pédagogiques, elles aussi subventionnées par la Région à hauteur de 50%.

Madame le Maire profite de l'occasion pour remercier les bénévoles, les animateurs et les enfants du « mille Pattes » dont le succès est toujours grandissant.

Monsieur BONY demande comment s'explique la différence de prix entre les deux passages surélevés.

Madame le Maire lui répond que leur surface n'est pas la même et qu'il y a de plus des avaloirs d'eau pluviale à déplacer.

Monsieur BONY demande ce qu'il en est des chemins piétons derrière le collège.

Madame le Maire lui répond que cela était prévu cette année, et que les travaux seront engagés dès que le nouveau centre de loisirs sera fini.

Monsieur TRUFFET veut savoir si la trace rouge qui est sous le pont du chemin de fer présume de l'aménagement qui sera fait car cela présente des inconvénients pour les voitures qui montent.

Madame le Maire dit qu'un plan de priorité sur ce secteur sera étudié.

Monsieur TRUFFET dit que pour les « écluses » d'entrée de ville, il suffit de laisser libre la voie de sortie en mettant l'obstacle du côté de la voie d'entrée.

Madame le Maire lui répond que ce n'est pas ce que demande les services de la DDE.

Monsieur TRUFFET n'est pas étonné.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à déposer le dossier de demande subvention, et à effectuer les démarches corrélatives.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention pour le PDES 2008, et à effectuer les démarches corrélatives.

8/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'ETAT POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL

Madame le Maire explique que la commune peut disposer gratuitement de l'assistance technique des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Compte tenu de la « réforme ADS » (Autorisation des Droits du Sol) une nouvelle convention doit être établie.

Madame le Maire demande au Conseil de reconduire la mission d'assistance des services de l'Etat et d'accepter cette nouvelle convention.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à signer cette convention.

9/ SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LE TRAIT D'UNION »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association « Le Trait d'Union », célébrera son trentième anniversaire les 25 et 26 janvier 2006. A cette occasion, l'association organise une fête durant laquelle auront notamment lieu une pièce de théâtre et un concert donné par les professeurs de musique.

Pour participer à l'organisation de cette fête, l'association a fait une demande de subvention exceptionnelle. Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à cette association une subvention exceptionnelle de 3 000 €. Cet argent viendra en complément des fonds propres de l'association pour financer cet événement.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'accorder à l'association « le Trait d'Union », une subvention exceptionnelle de 3 000 €.

Monsieur BONY dit qu'il y a beaucoup de subventions exceptionnelles qui sont demandées par les associations. Il voudrait savoir ce qui empêche les associations d'inclure ces demandes lors des attributions annuelles.

Monsieur MONPERT précise que les subventions annuelles sont récurrentes, elles servent au fonctionnement normal des associations. C'est pour cela qu'il souhaite que les subventions exceptionnelles soient distinguées des subventions annuelles car elles ne doivent en aucun cas être récurrentes et doivent être systématiquement discutées. De plus, il n'est pas possible pour les associations de connaître une année à l'avance le montant de subvention exceptionnelle dont elles vont avoir besoin.

Le Conseil Municipal, autorise l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association « Le Trait d'union ».

Contre : 0

Abstention : 3 (Mmes BLAIS-PERRIN, MM. BONY, DECHERY)

Pour : 21

INFORMATIONS

Actualité

ACCIDENT route de la Bonne Dame : Mardi 20 novembre, vers 14h, 5 jeunes d'une même classe du Lycée François 1er ont eu un grave accident sur la route de la Bonne Dame. L'un des deux qui était dans un état très grave est décédé, un est en coma stabilisé, et deux n'ont eu que des contusions légères. Le jeune de Bois le Roi fait partie de ceux qui n'ont eu que des "contusions légères" et est hospitalisé à Fontainebleau.

Une cellule psychologique est en place au lycée. Nous nous associons à ce drame qui touchent des jeunes et leurs familles et proches, et plus spécialement à la douleur de la famille endeuillée.

Monsieur BONY demande que d'avantage de prévention soit faite sur Bois le Roi car beaucoup de piétons et de cyclistes circulent la nuit sans être très visibles par exemple. Il demande qu'un article rappelant ces règles de sécurité soit rédigé dans le Tambour de Ville.

CHATEAU DE BROLLES : Le conseil Municipal de Bois le Roi continue ses actions

- pour le maintien à Bois le Roi de ce centre de rééducation fonctionnelle pour enfants et adolescents, ainsi que de l'internat et placement familial pour enfants en difficulté.
- pour le maintien des emplois sur Bois le Roi

Des courriers ont été à nouveau adressés aux instances concernées suite à la motion prise en Conseil municipal le 10/10/07. Une réunion publique se tiendra en mairie samedi 1^{er} décembre, 10h à 11h30.

PRESENCE D'UN FELIN EN FORET ? Le félin a fait l'objet de 7 témoignages dont certains "non complètement fiables" et pas parfaitement concordant. Aucune trace n'a été retrouvée par les chasseurs et l'ONF qui sont allés sur les lieux cités par les témoins. Alors réalité ou hallucinations? Il n'en reste pas moins que le Préfet maintient son conseil de vigilance en forêt, spécialement pour les enfants.

Les consignes de prudence sont maintenues pour les écoles, le CLSH, les centres équestres et la Base.

DGE 2007 : Les crédits alloués à l'arrondissement au titre de l'exercice 2007 ne permettent pas de donner une suite favorable à la demande de subvention (4110€). Les jeux de l'école maternelle (16 383,71 € TTC) resteront donc entièrement à charge de la commune. Ces jeux sont très appréciés des enfants et des enseignants.

Equipements concertés

Madame le Maire rappelle que les dossiers de chacun des projets sont à la disposition des conseillers.

CLSH : La reprise du chantier est réelle et le travail fait donne toute satisfaction. L'ouverture devrait pouvoir se faire début 2008.

REHABILITATION DU SITE METRA, SALLES DU CLOS SAINT PERE : Travaux en cours.

STADE LANGENARGEN : Le sol du gymnase est refait. La recherche d'un maître d'œuvre pour la réhabilitation du chauffage et des vestiaires et l'extension du gymnase (remplacement du petit préfab qui sera alors à démolir) sera lancée sous peu.

ESPACE CULTUREL : Subventions DRAC obtenue, montant de 450 000€. PC déposé début août. La réunion publique du 15 septembre .

ABATTAGES ET PLANTATIONS : plantations faites/en cours dans la cour de l'école Métra (3 tilleuls), .. saules au stade des Foucherolles, arbres « forestiers » (chênes, hêtres, fresnes, ormes ...) au Clos Saint Père, remplacement des arbres abattus aux Viarons (chêne et hêtre). Le chêne devant la maison des Association « pleure », et l'étude phytosanitaire confirme qu'il s'agit d'un arbre malade risquant de chuter et qui devra donc être abattu. Une information sera affichée sur cet arbre bien visible de l'avenue Galliéni.

Voirie, circulation

La commune :

Contrat Triennal de Voirie, Commission de voirie et réunion des riverains pour le projet des rues de France, du Vivier.

PLACE DE LA GARE : Mise en lumière le 27/11/07. Délais tenus. Plantations des 19 alisiers et. Réouverture de la place et de la circulation dès que les poteaux électriques seront désinstallés. La place sera à nouveau fonctionnelle pour Noël et sera illuminée. Le marché va reprendre sa place.

Trottoirs et chaussée avenue Gallieni : travaux début 2008 en coordination avec le Département.

Allée de Barbeau : « voies de dessertes de collège »

ECOMOBILITE : Aménagements 2008 pour le 1000 Pattes, votés en séance. Elus, services, associations et bénévoles, enseignants et les enfants ont été encouragées à continuer, à élargir afin de promouvoir les actions déjà faites et celles à venir dans la démarche de l'Agenda 21 de Bois le Roi. Nous comptons sur la mobilisation de chacun!

Et le SIA :

Reprise des réseaux d'eaux pluviales et eaux usées avenue Foch, entre le Lavoir et la rue de la Chapelle.

Madame BARTHOT rappelle que lors d'un précédent conseil municipal elle avait demandé aux représentants communaux au SIA un planning des travaux d'assainissement à effectuer sur la commune et qu'à ce jour elle n'a toujours rien.

Monsieur MALVOISIN lui répond que des commissions sont prévues d'ici la fin de l'année pour lancer les études.

Monsieur SEUILLOT ajoute que les études pour la rue Leclerc, le chemin de Barbeau et l'allée de la Source ont été lancées.

Madame BARTHOT signale que les travaux de raccordement d'eau qui ont lieu dans la ville durent depuis très longtemps, ce qui n'est pas sans poser des problèmes avec des voitures qui circulent à grande vitesse, mettant les riverains et les passants en danger.

Madame le Maire lui répond qu'il est de son devoir de relever les immatriculations des véhicules concernés et de les transmettre à la police.

Et le Département :

RD 138 : Aménagement du carrefour de la Croix de Toulouse en cours. La date de réalisation du tourne à gauche rue de la République ne nous a pas été communiquée.

Le Département a inscrit nos demandes concernant les RD 137, 116 et 115E sur le programme 2008 : aménagements avant agglomération entrée avenue Joffre, revêtement de la chaussée avenue Gallieni entre gare et rue Pasteur, avenue Paul Doumer ?

RD 137 (Avenue Joffre) : Demande de limitation de vitesse en amont de cette entrée de Bois le Roi du côté de Samois

Madame BARTHOT trouve scandaleux qu'il y ait des trottoirs mis en place au niveau de la Croix de Toulouse.

Monsieur ALLEMANY pense que la traversée piétonne n'était pas indispensable.

En bref,

EPCI : Statuts modifiés à disposition des élus ; le sujet sera à l'ordre du jour le 9 janvier

Recours au TA de l'EPCI qui fait suite au recours gracieux du 23/04/07 concernant le titre exécutoire du 6/10/06 reçu par l'EPCI le 27 février 2007, pour un montant de 55 666 euros représentant les 2,5/12^{ème} des dépenses « petite enfance » de 2005 (janvier au 15 mars 2005). Ce recours est dans la logique de continuité du contentieux déjà entrepris par l'EPCI à l'encontre de la commune et pour lequel aucun protocole transactionnel n'a pu aboutir à ce jour.

URBANISME

PLU : Débat à propos du PLU et des rapports des enquêtes publiques nous a été remis.

Gens du voyage : Réunion le 5 décembre avec les services de la DDE de Seine et Marne et les communes d'Avon et de Fontainebleau pour mieux étudier les possibilités d'installation de cette aire d'accueil pour les gens du voyage. Courrier de la préfecture, reçu le 19/11/07, qui rappelle que si ces aires sont réalisées par les communes, les subventions d'investissement peuvent couvrir 100% de la dépense, si elles ne sont pas réalisées « volontairement », elles peuvent être inscrites d'office dans les dépenses des communes par le Préfet et les communes peuvent ne pas être subventionnées.

SDRIF : avis du Conseil en séance

PLD : voté par le SMEP le 14/11/07, reçu pour être affiché ce jour.

Madame le Maire demande à Madame BARTHOT et Monsieur TRUFFET s'ils ont des nouvelles de Madame TRUFFANDIER, à qui a été proposé le poste de conseillère municipale en remplacement de Monsieur DOYEN. Ils répondent qu'ils n'ont pas de nouvelles de sa part mais qu'ils vont lui poser la question.

Agenda

Le 11 novembre a réuni plusieurs classes Olivier Métra et les cérémonies du souvenir ont été honorées par la présence des enfants. Remerciements aux enfants, à leurs enseignantes et aux parents qui ont entouré les anciens combattants.

Dimanche 2 décembre : marché de Noël et week-end de salon d'artisanat à la Salle Marcel Paul

Samedi 8 décembre : repas des anciens

Dimanche 9 décembre : arbre de Noël des enfants avec le retour du Sniacaboum

Samedi 5 janvier vœux de M.Julia et vœux du maire et du conseil municipal

**Prochain conseil : le mercredi 12 décembre pour le Débats d'Orientation Budgétaire
le mercredi 9 janvier 2008**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 22h30.